Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260707-D2026_04_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 01/07/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Votants : 14
Pouvoir : Mme MAINGUET à Mme BLAIMONT, M HENRY à M YHUEL, Mme SCHMIDLIN à Mme CRESP

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Yann JUHELa été nommé secrétaire de séance.
Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique. Ouverture de la séance : 19 H40

PRESTATAIRE CANTINE SCOLAIRE — D2026-04-06

Mme Emmanuelle CRESP informe les membres du conseil municipal qu'elle a rencontré le commercial de la société Convivio prestataire actuel de la commune pour la restauration scolaire.

Suite à cette rencontre la société lui a fait parvenir une convention car celle en cours se termine le 31/08/2026.
Cette nouvelle convention comporte une nouvelle formule, qu'elle explique. Date de fin de la convention 31/08/2029.

Mme Emmanuelle CRESP a également contacté 3 autres prestataires, enfin de s'assurer que l'offre de Convivio est toujours la plus intéressante au niveau rapport/qualité/prix.

Faisant suite à cette analyse, Mme CRESP indique qu'il serait opportun de ne pas changer de prestataire.

Approbation de la délibération n° D2026-04-06 du 07/07/2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de renouveler la convention proposée par la société CONVIVIO en tant que prestataire – restauration scolaire - dès la rentrée scolaire 2026 ;
et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Affiché en Mairie le : 10.07.26
Transmis en Préfecture le : 10.07.26
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/07/2026

Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance

M Yann JUHEL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.